

20/09/2010

Repérage du lieu de la compétition (a)

Un fléchage vers le lieu de la compétition lisible et visible doit être établi, en accord avec les autorités, sur les axes routiers principaux à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares ou aéroports si nécessaires.

Horaires et pistes (a)

⇒ Pointage : à partir de 7h30. Finale : à partir de 15h00.

⇒ Nombre de pistes : 16 ou plus pour effectuer le tour de poule en une vague, dont **4 équipées** de systèmes chronométriques et d'indications des scores.

Engagements et pointage (a et b)

☞ Pour les licenciés FFE : Les clubs doivent engager leurs tireurs et leur arbitre avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

☞ Pour les non licenciés FFE : Les engagements doivent être faits transmis aux organisateurs par les clubs des tireurs. Aucun engagement individuel ne peut être accepté.

La date de clôture des inscriptions est **le mercredi (23h59, heure de Paris) (Cf. CD FFE 19/09/2009), précédent l'épreuve.**

Le pointage des tireurs et des arbitres doit se faire le matin de l'épreuve (une table de pointage par tranche de 50 tireurs).

Les tireurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement **de 10€.**

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, par des pièces officielles (carte d'identité, permis de conduire, ...), auprès du directoire technique, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Le Directoire Technique (a) (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Il est composé de **3 personnes** : un membre de la Commission d'arme, un membre de la CNA, le CTS ou son représentant.

Il est chargé de faire respecter la réglementation en vigueur et de veiller au bon déroulement de la compétition.

20/09/2010

La couverture médicale (d)

Un médecin doit être présent. Ce médecin doit être licencié à la FFE pour être assuré, **à moins qu'il ne rapporte la preuve qu'il est d'ores et déjà couvert par son assurance professionnelle pour ce risque spécifique.**

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité. Dans ce cadre, notamment les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu dans lequel se déroule la manifestation pour qu'une équipe médicale adéquate à l'évènement puisse intervenir en cas de besoin le plus rapidement possible. (Cf CD FFE du 21/06/2008)

Arbitrage (c)

Les clubs qui engagent **plus de trois tireurs** sont tenus de présenter un arbitre au pointage. La Commission Nationale d'Arbitrage adressera à l'organisateur, 15 jours avant l'épreuve, la liste des arbitres à convoquer (au moins 8).
Sont autorisés à arbitrer : les arbitres régionaux à partir de juniors, les Nationaux, les Internationaux, les Maîtres d'Armes.

Formule de la compétition

↳ Classement initial des tireurs pour la constitution des poules, seront classés dans l'ordre :

1. Les tireurs classés entre la 1^{ère} et la 64^{ème} place du classement FIE
2. Les tireurs classés au classement national,
3. Les autres tireurs (pas de numéro de série)

↳ Les tireurs sont séparés en deux groupes :

⇒ Le premier groupe (Groupe A) sera composé :

- **Au sabre féminin** : des 21 premières tireuses du classement initial de l'épreuve,
- **Au sabre masculin** : des 28 premiers tireurs du classement initial de l'épreuve,

⇒ Le second groupe (Groupe B) sera composé des autres tireurs.

↳ Déroulement

- Groupe A : **3 poules de 7 tireurs au sabre féminin** et 4 poules de 7 tireurs **au sabre masculin**, avec décalage **par club (pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club)**, par clubs dans tous les cas.
- Groupe B :
 - **Au sabre féminin** : un tour de poule composé de poules de 7 ou 6 tireurs avec décalage **par club (pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club)**, avec **10% maximum d'éliminées sur le nombre de tireuses engagées, (si l'effectif est inférieur à 64, il n'y aura pas d'éliminées à l'issue du tour de poule)**
 - **Sabre masculin** : un tour de poule composé de poules de 7 ou 6 tireurs avec décalage **par club (pour les étrangers non licenciés FFE, leur nation faisant office de club)**, avec **20% maximum d'éliminées sur le nombre de tireurs engagés,**

20/09/2010

NB : l'ensemble des poules sera édité, par l'organisateur, au plus tard la veille des épreuves.

Absence de tireur le matin de l'épreuve

- **Dans le groupe A** : quelque soit le nombre d'absents, toutes les poules de la compétition seront refaites (groupe A et groupe B),
- **Dans le groupe B** : l'ensemble des poules du groupe B (et seulement du groupe B) ne seront refaites que s'il y a au moins 2 absents constatés dans une même poule.

A l'issue du tour de poule, un seul tableau d'élimination directe est constitué regroupant tous les tireurs :

1. Les tireurs du Groupe A prennent les places de 1 à 28 **au sabre masculin et de 1 à 21^{ème} au sabre féminin** ;
2. Les tireurs du Groupe B sont classés à partir de la 29^{ème} place **au sabre masculin et la 22^{ème} place au sabre féminin.**

Affichage / Protocole (a)

A chaque étape de la compétition, l'organisateur devra procéder à un affichage (présents, poules, tableaux etc...)

L'organisateur s'attachera à faire une présentation des huit finalistes au public en énonçant leur palmarès.

Gestion informatique et transmission des résultats (a et b)

1/ La compétition devra être gérée avec le logiciel **désigné par la FFE.**

2/ Dès la fin de la compétition, la diffusion des résultats doit être faite par courrier électronique à la FFE alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr (les résultats complets au format PDF, le répertoire complet, les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff), la composition du Directoire Technique.)

3/ Dès la fin de l'épreuve, les organisateurs ont l'obligation de publier sur le site internet fédéral (au format PDF) les résultats de l'épreuve dans la rubrique « engagement en ligne ». (Cf. mode d'emploi des engagements en ligne)

Contact à la FFE pour toutes informations complémentaires : ffe@escrime-ffe.fr

a : cf. Cahier des charges pour les circuits nationaux

b : cf. Mode d'emploi pour les engagements en ligne

c : cf. Réglementation de l'arbitrage

d : cf. Règlement médical